

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 novembre 2011 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes  
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Normand Pigeon, Bernard Groulx, Jean Fournel et Daniel Lauzon

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2011-11-297 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Points ajoutés :**

- 7.1 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville et liste des contrats de plus de 25 000 \$ - Dépôt
- 7.2 États comparatifs semestriels – Dépôt
- 7.3 Octroi de subvention – Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal
- 7.4 AGAIP – Achat de billets pour l'activité du mois de novembre 2011 - Délégation

ADOPTÉE

**2011-11-298 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2011**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2011, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2011-11-299 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2011 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2011, au montant de **73 921,20 \$**.

ADOPTÉE

**2011-11-300 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2011 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par Bernard

- 103 - Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2011, au montant de **429 240,52 \$**.

ADOPTÉE

**2011-11-301 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 290 300 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS NOS 329 ET 343)**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de **la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges** pour son emprunt du 16 novembre 2011 au montant de 290 300 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 329 et 343, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>54 300 \$</b>	<b>3,02 %</b>	<b>16 novembre 2012</b>
<b>56 100 \$</b>	<b>3,02 %</b>	<b>16 novembre 2013</b>
<b>58 100 \$</b>	<b>3,02 %</b>	<b>16 novembre 2014</b>
<b>59 800 \$</b>	<b>3,02 %</b>	<b>16 novembre 2015</b>
<b>62 000 \$</b>	<b>3,02 %</b>	<b>16 novembre 2016</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

**2011-11-302 RENOUVELLEMENT – EMPRUNT DE 290 300 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS NOS 329 ET 343)**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite emprunter par billet un montant total de 290 300 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
329	257 700 \$
343	35 600 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 290 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 329 et 343 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

Que les billets soient datés du 16 novembre 2011;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

- 104 - Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012</b>	<b>54 300 \$</b>
<b>2013</b>	<b>56 100 \$</b>
<b>2014</b>	<b>58 100 \$</b>
<b>2015</b>	<b>59 800 \$</b>
<b>2016</b>	<b>62 000 \$</b>

ADOPTÉE

**2011-11-303 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot pour l'exercice financier 2012, tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour les dépenses d'administration pour l'année 2012, au montant de **1 104 524 \$**.

Que le tout soit puisé à même le budget d'opération et imputé aux postes budgétaires 1-02-412-00-955 et 1-02-412-00-956.

ADOPTÉE

**2011-11-304 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 octobre 2011;

Considérant que les formalités édictées par les articles 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées, la présentation du projet de règlement a été conformément faite lors d'une séance tenue le 11 octobre 2011 et l'avis public a été dûment publié le 24 octobre 2011.

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux ».

ADOPTÉE

**2011-11-305 RÈGLEMENT NO 437-21 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437;

Considérant que le premier projet de règlement no 437-21 a été adopté lors d'une séance tenue le 13 septembre 2011 et que le second projet de

- 105 - règlement no 437-21 a été adopté lors d'une séance tenue le 11 octobre 2011;

Considérant qu'aucune demande n'a été reçue afin de demander la participation à un référendum;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 octobre 2011;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le règlement numéro 437-21, intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 applicables aux garages servant à un usage privé et aux thermopompes, équipements de ventilation, climatisation ou chauffage ».

ADOPTÉE

**2011-11-306 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-09-252**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'annuler la résolution numéro 2011-09-252.

ADOPTÉE

**2011-11-307 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – AUTORISATION VISANT LE LOTISSEMENT DU LOT 2 067 085**

Considérant que le demandeur est propriétaire du lot 2 067 085 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant qu'il désire lotir son terrain sur une profondeur supérieure aux 60 mètres mesurés perpendiculairement à l'emprise de rue;

Considérant que les nouveaux lots ainsi créés seront en conformité avec la réglementation municipale;

Considérant que la demande n'aura aucune conséquence néfaste sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

Considérant que le règlement de zonage numéro 437 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise en zone agricole, les habitations unifamiliales isolées et l'usage résidentiel qu'aux parties de lots situées à moins de 60 mètres de l'emprise d'un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal avant l'entrée en vigueur de la *LPTAA*;

Considérant que la demande ne vise pas une utilisation à des fins autres qu'agricoles sur les parties de lots situées à plus de 60 mètres de l'emprise du boulevard Perrot;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que de recommander l'acceptation de la demande d'autorisation de lotissement déposée à la CPTAQ du lot numéro 2 067 085.

ADOPTÉE

**2011-11-308 AUTORISATION – CPTAQ – LOTISSEMENT ET ALIÉNATION DU LOT 2 070 849**

Considérant que le propriétaire du lot 2 070 142 désire acquérir une partie du lot 2 070 849 pour la joindre à sa résidence afin d'éliminer la forme irrégulière de son lot.

Considérant que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* permet de lotir et d'utiliser à des fins résidentielles sur une profondeur maximale de 60 mètres;

Considérant qu'une autorisation est nécessaire puisque le vendeur conservera un droit d'aliénation sur une partie du lot adjacente au lot vendu;

Considérant que le lot vendu aura une profondeur d'environ 9 mètres et un longueur d'environ 30 mètres;

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville recommande le lotissement du lot 2 070 849 et l'aliénation du lot résultant dudit lotissement, lequel aura une superficie approximative de 1 500 pieds carrés.

ADOPTÉE

**2011-11-309 VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS – GYMINI – 2010-2011**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse à Gymini une aide financière au montant de **5 110 \$** pour le soutien aux inscriptions des résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opérations et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2011-11-310 AIDE FINANCIÈRE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX PARTENAIRES DE LA JOURNÉE DE LA CULTURE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse la somme de **250 \$** à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière pour leur participation aux journées de la culture édition 2011 :

- Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot
- Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opérations et imputée au poste budgétaire 1-02-731-80-992.

ADOPTÉE

2011-11-311 **DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY POUR LA SAISON 2011-2012**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de reconduire pour la saison 2011-2012, le contrat intervenu entre la Ville et **Excavation Patrice Gougeon** concernant le déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la Bibliothèque Marie-Uguay pour la saison 2011-2012, au montant de **11 756 \$** plus taxes.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-719-00-345.

ADOPTÉE

2011-11-312 **OCTROI DE CONTRAT – ILLUMINATION POUR LA PÉRIODE DES FÊTES – LEBLANC ILLUMINATIONS**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat pour l'illumination du Carrefour Notre-Dame, pour la période des fêtes à Leblanc Illuminations et d'autoriser une dépense maximale de 22 000 \$, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-719-00-655.

ADOPTÉE

2011-11-313 **COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : CHANGEMENT DU LIEU OÙ SIÈGE LA COUR**

Considérant l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) est située au 190, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, J7V 2L3;

Considérant que la cour municipale régionale (CMR) déménage le ou vers le 15 décembre 2011 au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6;

Considérant l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec;

Considérant la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant aux municipalités locales d'approuver le changement d'adresse du lieu où siège la CMR;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve la nouvelle adresse de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6, et ce, à compter du 15 décembre 2011 et transmette à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, avant le 15 novembre 2011, une

copie certifiée conforme de la présente résolution en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec.

ADOPTÉE

**2011-11-314 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PAR VOIE D'EXPROPRIATION SUR LES LOTS 2 070 492, 2 070 728 ET 2 070 738**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot entend procéder à l'établissement d'une piste multifonctionnelle;

Considérant que la Ville entend acquérir, pour la fin ci-haut mentionnée par voie d'expropriation, une servitude de passage pour l'établissement d'une piste multifonctionnelle sur une partie des lots 2 070 492, 2 070 728 et 2 070 738 du cadastre du Québec;

Considérant que les tentatives d'en arriver à une négociation de gré à gré avec les propriétaires ont été vaines;

Considérant l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu :

1. Que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;
2. Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot acquiert une servitude de passage pour l'établissement d'une piste multifonctionnelle sur une partie des lots 2 070 492, 2 070 728 et 2 070 738 du cadastre du Québec;
3. Que la Ville mandate la firme Dunton Rainville, sncrl afin d'entreprendre, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les procédures d'expropriation d'une servitude de passage pour l'établissement d'une piste multifonctionnelle, et pour représenter la Ville devant les tribunaux appropriés;
4. Que la Ville mandate la firme Legault-Trudeau, arpenteurs-géomètres, aux fins d'établir les descriptions techniques nécessaires au processus d'expropriation;
5. Que la Ville mandate la firme Paris, Ladouceur & Associés inc., évaluateur agréé, aux fins de préparer les documents d'évaluation requis afin de réaliser la présente résolution;
6. Que les futures indemnités d'expropriation, les frais et les honoraires relatifs à la réalisation des divers mandats susmentionnés soient imputés aux postes budgétaires suivants : 1-02-141-00-412, 1-02-141-00-419 et 1-02-141-00-991;
7. Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière soient autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente résolution

ADOPTÉE

**2011-11-315 RESSOURCES HUMAINES : SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – CSN : AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2011-10**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère

- 109 -

Danie Deschênes et résolu d'autoriser la directrice générale intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot – CSN, la lettre d'entente numéro 2011-10 à l'effet de modifier l'horaire de diner du poste de préposé à l'entretien des immeubles des services communautaires.

ADOPTÉE

**2011-11-316 ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE – AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE – BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

Considérant le consentement de certains propriétaires du boulevard Saint-Joseph afin de procéder à l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur une partie de leur terrain;

Considérant que la Ville désire signer des servitudes afin de légaliser les consentements obtenus;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de mandater l'étude Bédard Chamberland, notaires, afin de procéder à la préparation des actes de servitudes d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur les lots 2 070 484, 2 070 744, 2 070 781, 2 070 782, 2 421 896 et 2 070 244 Cadastre du Québec et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la piste multifonctionnelle.

Que les frais inhérents aux actes de servitudes soient à la charge de la Ville.

ADOPTÉE

**2011-11-317 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ - DÉPÔT**

La mairesse dépose les documents suivants :

- Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

**2011-11-318 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT**

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2011.

**2011-11-319 OCTROI DE SUBVENTION – FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Considérant que la fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal a demandé une contribution à la Ville afin de réparer les colonnes du cimetière.

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'accorder une subvention de 500 \$ à l'organisme Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opérations et imputé au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2011-11-320 AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR L'ACTIVITÉ DU MOIS DE NOVEMBRE 2011 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville achète 3 billets pour l'activité du mois de novembre de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 16 novembre 2011, au coût total de **135 \$**; en plus de la mairesse, les conseillers **Bernard Groulx** et **Sylvain Lemire** sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2011-11-321 DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois d'octobre 2011 de la Gestion du territoire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2011-11-322 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Greffière

/lc

\*\*\*\*\*